



Appel à candidature

Dans le cadre d'une exposition de photographies contemporaines à l'*Arsenale*

/ LE PROJET

Concevoir, réaliser et monter une exposition de photographies contemporaines.

Situé au sein du quartier historique de la Citadelle, à quelques mètres du Musée de Bastia, l'*Arsenale* nouvel espace dédié à l'Art et à la Culture accueille depuis juin 2019 des expositions artistiques.

L'ambition du Musée de Bastia vise à décliner sous l'angle de la photographie contemporaine, la thématique de l'exposition temporaire proposée au sein du Palais des Gouverneurs qui elle, sera abordée sous un angle purement historique.

Ce projet a pour but d'offrir au visiteur une vision globale de la thématique devant être ici abordée de façon contemporaine, artistique ou documentaire, permettant au public de s'interroger sur l'ensemble du sujet développé.

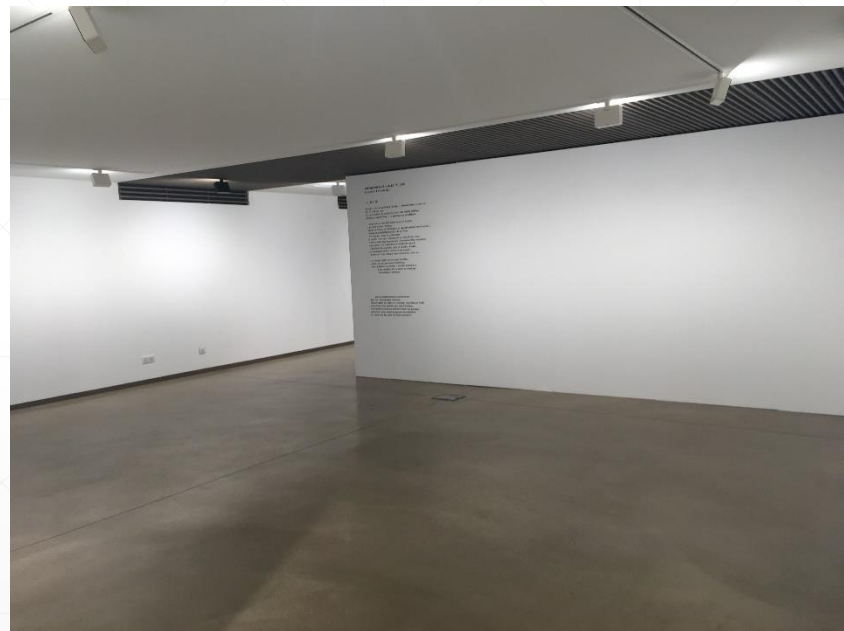
L'artiste ou le collectif devra ainsi investir le lieu, concevoir, réaliser et monter une exposition photographique en résonance directe avec la thématique générale de l'exposition historique présentée dans le Musée de Bastia et définie au préalable par l'équipe scientifique de l'établissement.

L'exposition de l'*Arsenale* sera présentée du mois de juin au mois de septembre 2020.

/ L'ESPACE DÉDIÉ À L'EXPOSITION

Vues d'ensemble de l'espace

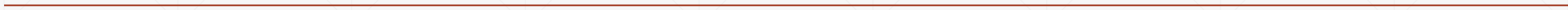
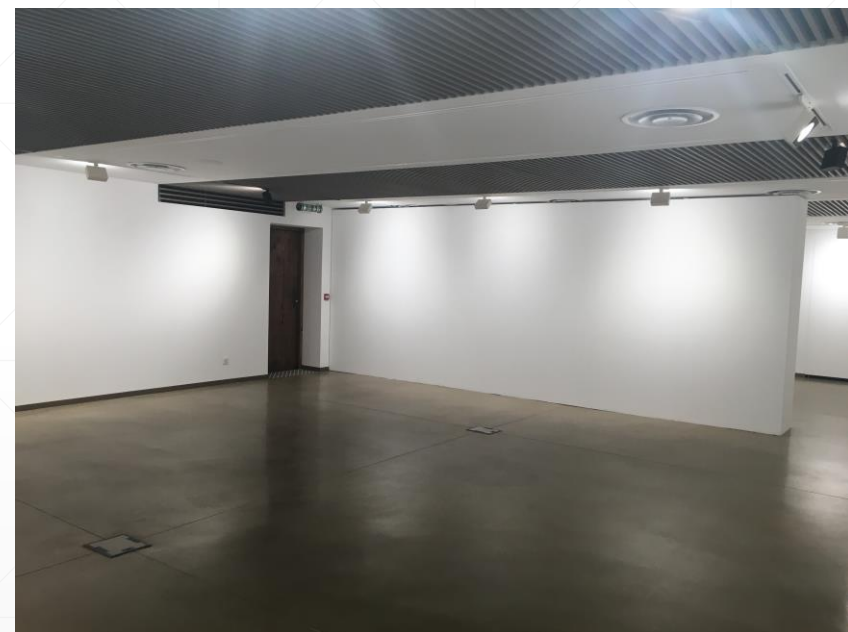
Espace A



/ L'ESPACE DÉDIÉ À L'EXPOSITION

Vues d'ensemble de l'espace

Espace B



/ L'ESPACE DÉDIÉ À L'EXPOSITION

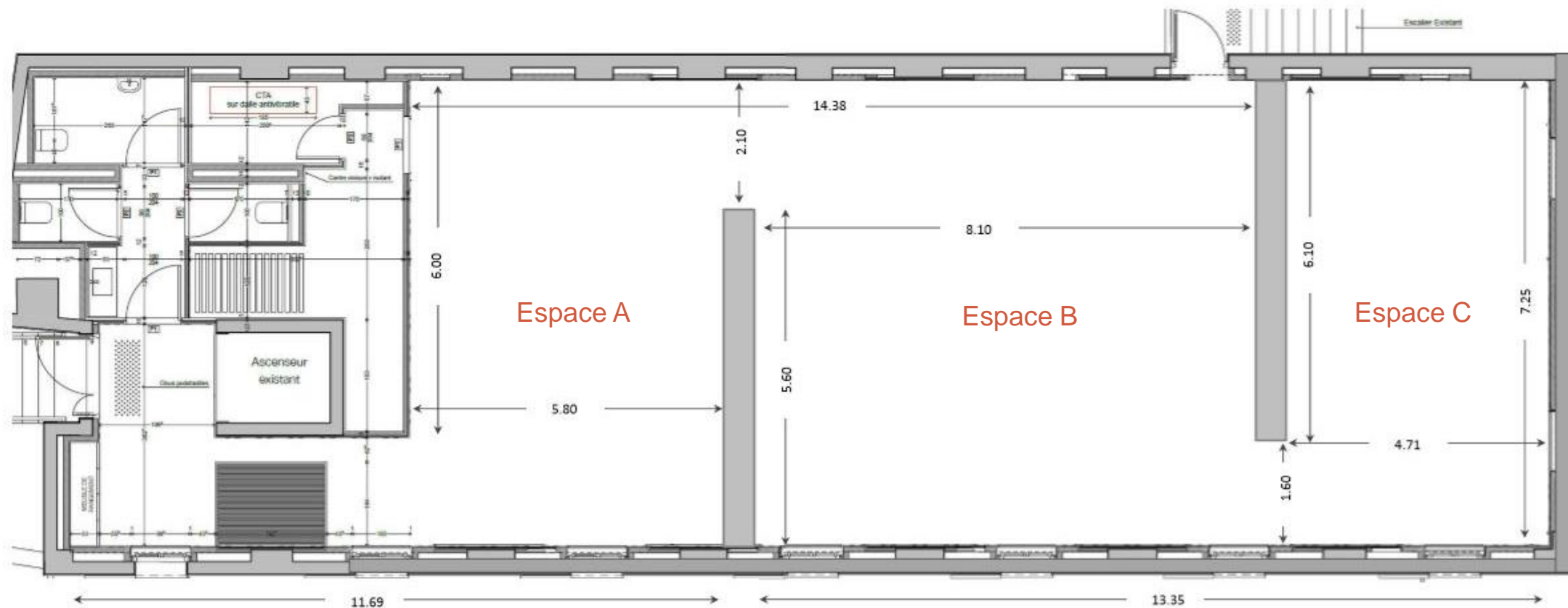
Vues d'ensemble de l'espace

Espace C

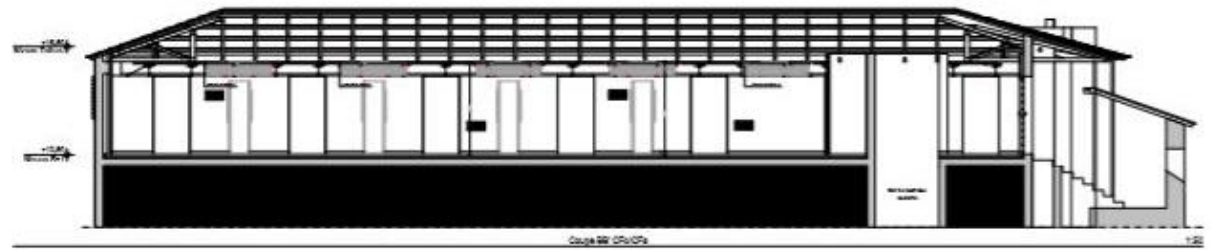
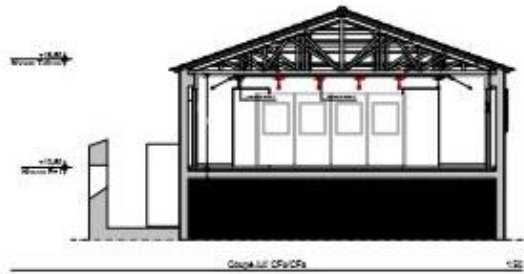
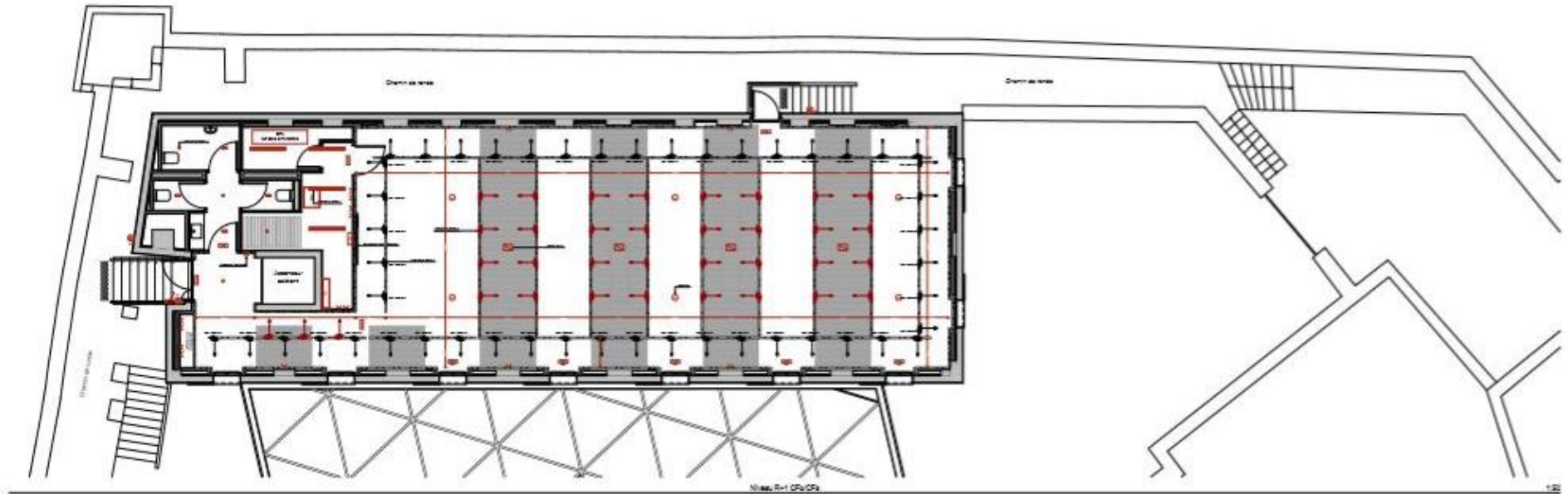


/ PLAN

La hauteur sous plafond est de 2m38
Un aller-voir sur le site est fortement recommandé



/ PLAN



/ AUTRES ELEMENTS TECHNIQUES POUR L'INSTALLATION

Eclairage

Spots :

20 IGUZZINI View led P022.747.0

20 GUZZINI View led Q344.747.0

Sonorisation

Amplificateur Bose Soundtouch SA-5

- Wi-fi,
 - 100W par canal,
 - Connectivité bluetooth
 - 3 entrées auxiliaires.
-

Règlement

Réalisation d'une exposition de photographies contemporaines destinée à l'*Arsenale*

L'ARSENALE

Museu di Bastia

- Art. 1 Informations générales

La Ville de Bastia, à travers son Musée, lance un appel à candidature destiné aux photographes afin de réaliser une exposition dans l'*Arsenale*. Cette exposition est en lien direct avec l'exposition historique qui se tiendra elle, au sein du Musée. La thématique étant identique pour les deux espaces, il s'agira de proposer un pendant contemporain artistique ou documentaire au sujet. A travers cette thématique commune, le but est d'interroger le visiteur et de lui proposer plusieurs visions du sujet.

L'exposition dans l'*Arsenale*, se tiendra du mois de juin au mois de septembre 2020.

Il n'y a pas de frais de candidature.

- Art. 2 Thème imposé pour l'année 2020

Cette année, le Musée de Bastia propose une exposition intitulée ***Banditi ! Brigandage et banditisme, Corse-Italie (1600-1940)***. Les photographes devront ainsi imaginer un projet en lien direct avec cette thématique afin de l'aborder d'un point de vue contemporain, artistique ou documentaire, la thématique étant présentée au sein du Musée de façon uniquement historique.

Afin de mieux comprendre le sujet, le synopsis de l'exposition historique est disponible en pièce-jointe.

- Art. 3 Modalités de sélection

L'appel à candidature est ouvert à tous les photographes ayant une pratique professionnelle, diplômés ou devant l'être dans l'année en cours. Les projets collectifs sont acceptés. Tout dossier incomplet ne pourra être retenu. Une commission artistique sélectionnera un projet parmi les dossiers reçus et complets. La candidature sera retenue pour la pertinence de sa réponse, la cohérence de la démarche, la créativité et l'originalité du projet.

Règlement

Le règlement a pour objet de préciser les modalités procédurales qui doivent impérativement être respectées par les candidats.

L'ARSENALE

Museu di Bastia

▪ Art. 4 Dossier de candidature

La clôture du dépôt des dossiers se fera par courriel au plus tard le 24 janvier 2020, 12h00 à l'adresse suivante :

Par mail : AGiuliani@bastia.corsica

Les candidats devront faire parvenir un dossier comprenant les pièces suivantes :

- la fiche d'inscription signée (document ci-après),
- une note d'intention relative à la thématique afin d'éclairer le jury sur sa réponse plastique ou documentaire, expliquant le projet et la démarche artistique en détails (3500 signes minimum),
- une proposition technique et descriptive détaillant le projet (2500 signes minimum).

Pour ces deux points, des photographies, croquis, plans sont les bienvenus.

- un curriculum vitae et un portfolio contenant une sélection d'œuvres illustrant la démarche artistique du candidat et tout ce que l'artiste jugera nécessaire à la compréhension de son travail,
- Un RIB.

Les dossiers incomplets ou ne correspondant pas à la thématique ne pourront être pris en compte lors de la sélection.

La Ville de Bastia s'engage à ne pas exploiter les projets non sélectionnés.

▪ Art. 5 Critères de sélection

La sélection du candidat s'effectuera en prenant en compte les éléments suivants :

- Le projet proposé : note d'intention et proposition technique,
- Le curriculum vitae de ou des artistes, s'il s'agit d'un groupement,
- Le book (*idem*),
- La liste des expositions réalisées par l'artiste, par chacun des artistes ou par le groupement.

Règlement

▪ Art. 6 **Choix du candidat**

La sélection du candidat sera annoncée par courriel à partir de 11 février 2020.

▪ Art. 7 **Mission / Engagement du candidat**

La mission comprend les points suivant :

- Les frais liés au commissariat d'exposition,
- Les tirages, impressions, supports, encadrements,
- La rédaction des textes de présentation du projet, les cartels et tout autre support didacticiel,
- Le montage de l'exposition,
- La création et l'impression des supports de communication.

▪ Art. 8 **Rémunération**

Le candidat sélectionné bénéficiera d'une rémunération forfaitaire de 25 000,00 TTC qui couvrira les honoraires, les frais de productions, d'emballage, de montage, de scénographie ainsi que les frais annexes liés au séjour de l'artiste (déplacements, repas, hébergement...).

La rémunération forfaitaire sera échelonnée comme suit :

50% après la sélection

25% au mois d'avril

25% à l'accrochage

Art. 9 **Engagement de la Ville de Bastia**

La Ville de Bastia s'engage à :

- Prendre en charge les frais liés à l'assurance des œuvres et à leur transport pendant la durée de l'exposition,
- Mettre à disposition l'espace, l'équipement et le gardiennage du dit espace d'exposition,
- Assurer la communication autour de l'évènement (presse, réseaux sociaux...),
- Organiser le cocktail le soir de l'inauguration.

L'ARSENALE Museu di Bastia

Règlement

L'ARSENALE

Museu di Bastia

- Art. 10 **Modalités d'exposition**

L'accrochage et/ou la scénographie des œuvres seront réalisés par l'artiste ou le collectif. Aucun personnel technique du Musée ne pourra être sollicité. L'équipe scientifique du Musée et la commission artistique valideront avec l'artiste le nombre des œuvres et leur implantation dans l'espace d'exposition. Si une œuvre n'est pas en conformité avec le projet, celle-ci pourra faire l'objet d'un refus. Toute œuvre exposée devra rester en place pendant toute la durée de l'exposition et ne pourra être remplacée. Le candidat sélectionné devra être présent lors du vernissage et s'engage à être disponible afin de présenter son travail, par exemple lors des Journées du Patrimoine ou dans le cadre d'opérations de promotion de l'exposition.

- Art. 11 **Propriété des œuvres**

A l'issue de l'exposition, les œuvres produites ou présentées resteront la propriété de leur auteur ou propriétaire antérieur. Néanmoins, il sera exigé de chaque artiste, la cession à titre gratuit au profit de la Ville de Bastia d'une œuvre présentée au cours de l'exposition. Le choix se fera en accord avec la direction du Musée de Bastia.

- Art. 12 **Support de communication**

Le candidat devra concevoir, imprimer et livrer les supports de communication de l'exposition, précisément une affiche 60x40 cm sur papier couché satin 135 grammes quadrichromie recto tirée à 100 exemplaires ainsi que la déclinaison de la composition de l'affiche en différents formats numériques selon les supports de communication retenus avec le Musée.

Les logos obligatoires et des mécènes devront apparaître.

- Art. 13 **Mécénat**

Le candidat pourra faire appel à un ou des mécènes privés afin de s'associer à l'évènement.

Règlement

L'ARSENALE

Museu di Bastia

▪ Art. 13 **Retro-Planning**

Le candidat devra impérativement se conformer au retro-planning ci-dessous :

- Clôture du dépôt de candidature : vendredi 24 janvier 2020 à 12h00
- Annonce des résultats : mardi 11 février 2020
- Réunion de préparation : jeudi 13 février 2020
- Réunion de préparation : jeudi 16 avril 2020
- Accrochage : du mois de mai au jeudi 4 juin 2020
- Vernissage : vendredi 5 juin 2020
- Exposition : vendredi 5 juin au 30 septembre 2020
- Journées du Patrimoine : 19-20 septembre 2020
- Décrochage : mercredi 7 octobre 2020

▪ Art. 14 **Acceptation du règlement**

La participation à cet appel à candidature implique la complète acceptation du présent règlement ainsi que le consentement à la reproduction graphique et photographies d'œuvres choisies ayant pour objectif de communiquer sur l'exposition à travers des publications à caractère promotionnels ou documentaires sur l'exposition, l'artiste ou le lieu.

▪ Art. 15 **Cas de contestation ou d'abandon**

Le présent appel à candidature se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure. Toute annulation du fait de l'une des parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais réellement engagés par cette dernière pour la réalisation de la prestation concernée. Faute d'exécution de l'une des quelconques stipulations du présent contrat, et après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans réponse dans les 15 (quinze) jours de sa réception, le présent contrat sera résilié de plein droit aux torts et griefs de la partie défaillante.

▪ Art. 16 **Compétences juridiques**

Les parties conviennent que seul le Tribunal de Bastia est compétent en cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent règlement.

Règlement

/ FICHE D'INSCRIPTION

- NOM
- Prénom
- Adresse postale
- Adresse mail
- Site internet
- N° de téléphone
- Email

Je soussigné(e).....

Déclare accepter les conditions du présent appel à candidature.

A : Le :

Signature de l'artiste précédée de la mention « lu et approuvé » :

/ CONTACTS

Sylvain GREGORI

Directeur

Musée de Bastia

Mairie de Bastia

Avenue Pierre Giudicelli 20410 Bastia Cedex

Tél. : +33 (0) 4 20 00 89 05

Courriel : SGregori@bastia.corsica

Audrey GIULIANI

Responsable des expositions temporaires et des publications

Musée de Bastia

Mairie de Bastia

Avenue Pierre Giudicelli 20410 Bastia Cedex

Tél. : +33 (0) 4 20 00 89 16

Courriel : AGiuliani@bastia.corsica

